



**ÉCOLE NORMALE  
SUPÉRIEURE  
DE LYON**

15 parvis René-Descartes  
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07  
Tel. +33 (0)4 37 37 60 00  
Fax +33 (0)4 37 37 60 60  
[www.ens-lyon.fr](http://www.ens-lyon.fr)

Contact : M. Yves-François LE LAY  
Maître de conférences en géographie  
Correspondant des épreuves écrite et orale d'option géographie  
ENS de Lyon – Site René Descartes / UMR 5600 EVS  
[yves-francois.le-lay@ens-lyon.fr](mailto:yves-francois.le-lay@ens-lyon.fr) / 04 37 37 63 23

Le 12 mai 2011

Le Directeur général de l'ENS de Lyon  
Président du jury du concours d'entrée

aux

Professeur-e-s de classes préparatoires  
lettres modernes préparant à l'épreuve écrite  
d'option géographie du concours d'entrée à  
l'ENS de Lyon

**Objet : concours d'entrée à l'ENS de Lyon - épreuve écrite d'option géographie**

Mesdames, Messieurs, cher-e-s collègues,

Le vendredi 19 novembre 2010, lors de la journée de rencontre entre le jury du concours d'entrée et les professeurs de CPGE littéraires, le jury d'option géographie a eu l'occasion d'échanger avec les préparateurs au sujet des profondes mutations enregistrées par la politique éditoriale de l'Institut Géographique National au cours de ces dernières années et de leurs répercussions sur l'organisation de l'épreuve écrite. En effet, l'IGN publie de moins en moins de cartes topographiques au 1/50000ème au profit d'une politique commerciale en direction des cartes topographiques au 1/25000ème, série bleue et de plus en plus TOP 25. Or, la carte topographique au 1/50000ème constitue le document de base du sujet de l'épreuve écrite de l'option géographie. La situation, connue depuis plusieurs années, atteint aujourd'hui un seuil critique en dessous duquel il deviendra difficile de proposer aux candidats des sujets de qualité et suffisamment divers.

Dans l'intérêt des candidats et suite à la concertation avec les préparateurs, il s'avère qu'une telle évolution nous contraint d'adapter le sujet écrit de l'option géographie d'ici trois ans. A partir de la session 2014, le document de base sera préférentiellement une carte topographique d'échelle 1/25000ème. Prenant en compte les contraintes budgétaires des établissements, ce délai doit permettre d'anticiper sereinement la modification de l'épreuve et d'enrichir progressivement le fonds des cartothèques.

Nous sommes attachés à maintenir l'épreuve sous la forme d'un commentaire de carte topographique accompagné de documents, conformément à l'arrêté du 10 décembre 2010 paru au Bulletin officiel du 26 janvier 2011.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, cher-e-s collègues, l'expression de mes salutations les plus sincères.

Olivier Faron